

La France en guerre contre la Russie : ni le Parlement, ni le peuple n'ont été consultés



Depuis le conflit entre l'Ukraine et la Russie, la France et l'Allemagne ne parlent que d'une seule voix pour affaiblir la Russie. La progression feutrée de l'OTAN et l'Union européenne à l'Est nous entraîne inéluctablement vers une division durable de l'Europe.

De tels enjeux politiques sont contraires aux engagements pris en 1959 par Charles de Gaulle afin d'instaurer une paix durable allant de l'Atlantique à l'Oural. Nul ne peut simplement ignorer les leçons de l'histoire, la complexité des lois de la géographie ou les exigences de la sécurité.

Qu'on se le dise, la France et l'Allemagne s'engagent à livrer une guerre économique et financière totale à la Russie. Cet engagement belliciste n'est nullement anodin : il présente de vraies interrogations.

De surcroît, le déséquilibre économique et industriel entre la France et l'Allemagne ne sera nullement compensé par une volonté politique commune faisant jouer les avantages dont la France dispose par ailleurs : son statut de puissance militaire et nucléaire. Aucun engagement, aucun soutien à ce sujet.

Depuis l'adoption du Traité de Maastricht en 1991 et du Traité d'Aix-la-Chapelle en 2019, il faut se rendre à l'évidence que Berlin détermine constamment la politique prétendue commune entre la France et l'Allemagne.

Le marché unique européen de l'énergie pénalise déjà fortement le prix de l'électricité en France, alors qu'elle provient pour l'essentiel des centrales nucléaires et des barrages hydroélectriques de notre pays.

Une guerre économique et financière totale à la Russie génèrera inexorablement la flambée des prix de l'électricité et des carburants, la spoliation des petits épargnants ainsi que le déclin de la France, dont la dette publique se situe au-delà de 2 600 milliards d'euros, soit près de 120% du produit intérieur brut (PIB).

Aussi, il est parfaitement légitime de s'interroger sur la nécessité d'une telle implication de la France dans ce conflit qui dure depuis 2014. D'ailleurs, la Constitution de 1958, qui nous régit, stipule que la démocratie est « *pour le Peuple* » et surtout « *par le Peuple* ».

Est-ce donc le cas ?

Divine surprise, ni le Parlement, ni même les Français n'ont été consultés à ce sujet. Cela semble bien surprenant pour la République et surtout plus inquiétant pour la France.

Henri RAMONEDA